

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM RIBOULET. MARCHAIS. Mme DAMANGE. MM BROSSARD. LOISEAU. BRAULT. WATTELE. GONNEAU. MAZZONI. FAYOL. ROBIN. JUIN. DUGUE

ETAIT ABSENT : M. BANNIER

=====

Date de la convocation : 23 novembre 2015

Secrétaire de séance : Madame Isabelle DAMANGE

ORDRE DU JOUR :

→ **Décisions du Maire** :

- acquisition caméras de surveillance pour la Salle Omnisports
- acquisition de matériel de musculation pour la Salle Omnisports
- acquisition de deux défibrillateurs
- acquisition d'un vidéo-projecteur interactif et d'un tableau blanc pour l'Ecole
- remise aux normes des guirlandes lumineuses
- acquisition de trois armoires de rangement

→ **Délibération sur le schéma départemental de coopération intercommunale**

→ **Aménagement de la rue de la Chocolaterie – avancement du dossier**

- effacement des réseaux électriques, réseaux téléphonique et éclairage public

→ **Acquisition d'un véhicule électrique – suivi du dossier**

→ **AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) – propositions des cabinets d'études**

→ **Modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité d'Indre et Loire**

→ **Modifications des statuts de la CCTS (rapport de la CLECT : prise de compétence : lutte contre les espèces invasives et nuisibles, clause de revoyure autour du transfert de charge associé à la prise de compétence accueil collectif de la petite enfance)**

→ **Présentation de la programmation culturelle pour l'année 2016**

→ **Questions diverses**

Pas d'observations sur le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2015.

OBJET : DECISIONS DU MAIRE – Dossier N°1

Madame le Maire rend compte aux conseillers municipaux, des décisions prises, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal :

- **Décision n°2-1/11/15** : acquisition de caméras de surveillance pour la Salle Omnisports pour un montant de 826.20 € TTC

- **Décision n°3-1/11/15** : acquisition d'un matériel de musculation pour un montant de 1364.25 € TTC
- **Décision n°4-1/11/15** : acquisition de deux défibrillateurs pour un montant de 3720.00 € TTC
- **Décision n°5-1/11/15** : Acquisition d'un vidéoprojecteur interactif et d'un tableau blanc pour l'école pour un montant de 3145.20 € TTC
- **Décision n°6-1/11/15** : Remise aux normes des guirlandes électriques pour un montant de 3492.00 € TTC
- **Décision n°7-1/11/15** : Acquisition de trois armoires de rangement pour un montant de 1008.96 € TTC

OBJET : AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - Délib. n°55-2/11/15

Vu l'Article 33 de la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 pourtant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) disposant que les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) sont arrêtés avant le 31 Mars 2016 afin de permettre leur mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2017

Vu le Projet de S.D.C.I. présenté par Monsieur le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) le 12 Octobre 2015.

Vu l'Article L.5210-1-1 (IV) du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le S.D.C.I. « [...] est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification. A défaut de Délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable. » ; Monsieur le Maire précise que l'ensemble des avis recueillis seront ensuite transmis, pour avis, à la C.D.C.I. mi-Décembre. Cette dernière disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de S.D.C.I. et pourra intégrer des propositions de modification du SDCI à la majorité des deux tiers.

Madame le Maire présente le S.D.C.I. qui prévoit notamment la fusion des Communautés de communes de Loches Développement, de Montrésor, de la Touraine du Sud et du Grand Ligueillois.

Compte-tenu de tous ces éléments, Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

Elle propose également que le conseil Municipal, donne son avis par vote à bulletin secret.

Le vote donne les résultats suivants :

| | | |
|------------------------------|-----------|---|
| NOMBRE DE VOTANTS : | 14 | |
| NOMBRE DE BULLETINS : | 14 | |
| → FAVORABLE A LA FUSION | | 6 |
| → DEFAVORABLE A LA FUSION | | 6 |

→ ABSTENTION

2

OBJET : EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DE LA CHOCOLATERIE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE – Délib. N°56-3/11/15

Madame le Maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 28 juillet 2015 concernant les travaux d'effacement de réseaux rue de la Chocolaterie et route de Bessé, elle donne la parole à Monsieur RIBOULET Jean-Pierre, adjoint pour la présentation du dossier.

Il présente les travaux d'aménagement à réaliser rue de la Chocolaterie et donne lecture également des estimatifs des travaux pour l'effacement des réseaux de télécommunication et d'éclairage public :

TABLEAU RECAPITULATIF (non compris les travaux d'aménagement de la voirie)

| TRAVAUX | COÛT ESTIMATIF |
|--|--------------------|
| Effacement réseaux électriques – <i>approuvé par délibération du 28 juillet 2015</i> | 9 582.92 € |
| Effacement réseaux de télécommunication | 51 204.59 € |
| Effacement Eclairage public | 8 968.80 € |
| TOTAL | 69 756.31 € |

Monsieur RIBOULET précise que le montant des travaux estimatif pour les travaux d'effacement de réseaux de télécommunications sera revu à la baisse compte tenu que l'ensemble des travaux sera réalisé conjointement.

Monsieur RIBOULET propose également que le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire assure la maîtrise d'œuvre de ses travaux d'effacement de réseaux, qu'Orange assure également sa propre maîtrise d'œuvre et que la Commune d'ABILLY confie quant à elle, la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de voirie à la Sté AGEA de CHATELLERAULT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord sur les montants estimatifs des travaux cités ci-dessus**
- **Donne son accord pour que le SIEIL et ORANGE assurent leur propre maîtrise d'œuvre**
- **Confie la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de voirie de la rue de la chocolaterie à la Sté AGEA de CHATELLERAULT**
- **Charge Mme la Maire de signer les pièces à intervenir concernant ce dossier**

Pour compléter ce dossier, Monsieur RIBOULET Jean-Pierre précise que dans le cadre de ces travaux, il est prévu la pose d'un poste de transformation sur une parcelle d'environ 20 m2

OBJET : ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE - Délib. n°57-4/11/15

Madame le Maire rappelle que la Commune s'est portée acquéreur d'un véhicule électrique, elle précise les dernières modalités de cette acquisition et précise le prix de revient de ce véhicule ; à savoir :

| DESCRIPTION | COÛT A LA CHARGE DE LA COMMUNE |
|--|--------------------------------|
| - Véhicule KANGOO CONFORT | 8 709.76 € |
| . Attelage | 369.60 € |
| . Portes vitrées latérales et arrières | 218.40 € |
| . Subvention accordée par le SIEIL | 3 500.00 € |
| RESTE A CHARGE | 5 797.76 € |
| « à voir : ampoule « BIP » et GIROLED | |

Mme le Maire précise qu'il convient de prévoir en supplément la fourniture et la pose de la prise électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne son accord sur le montant du reste à charge présenté dans le tableau ci-dessus.**
- **Charge Mme le Maire de signer les pièces à intervenir concernant ce dossier**

OBJET : AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE - AD'AP – Délib. n°58-5/11/15

Madame le Maire précise que le cadre de la loi, les municipalités gestionnaires des ERP (établissements recevant du public) et IOP (installations ouvertes au public) ont l'obligation pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ce document permet à tout exploitant d'ERP ou d'IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de ses établissements dans un délai déterminé et limité.

Madame le Maire donne lecture de deux devis établis par des organismes qui assisteront la commune pour la réalisation du dossier d'Ad'AP :

| | |
|----------------------|------------------------|
| - QCS SERVICES-TOURS | 4 575.00 € H.T. |
| - ARCALIA | 4 970.00 € H.T. |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Décide de confier à la Sté QCS SERVICES à TOURS la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour un montant de 4 575.00 € H.T.**

OBJET – MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE (SIEIL) – ADHESION D'UN NOUVEAU MEMBRE – Délib. n°59-6/11/15

Suite à la modification en 2014 de ses statuts et de la possibilité ouverte aux communautés de communes d'adhérer à présent aux compétences « à la carte » du SIEIL, le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n° 2015-81 en date du 15 octobre 2015, l'adhésion de la Communauté de communes Gâtines et Choissille aux compétences suivantes du SIEIL : éclairage public, système d'information géographique et infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides.

La mise à jour de la liste des membres du SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de communes Gâtine et Choisilles et donc de la modification de la liste annexée à ses statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VU, les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci

Vu, la délibération du Comité Syndical du SIEIL n°2015-81 du 15 octobre 2015

- **Approuve l'adhésion au SIEIL de la Communauté de communes Gâtine et Choisilles pour les compétences éclairage public, système d'information géographique et infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides**

**OBJET - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TOURAINE DU SUD – PRISE DE
COMPETENCE : SOUTIEN A LA LUTTE CONTRE LES ESPECES ANIMALES INVASIVES ET/OU
NUISIBLES : FRELONS ASIATIQUES/RAGONDINS – Délib. n°60-7/11/15**

Madame le Maire donne un compte-rendu des dernières décisions prises par le Conseil Communautaire et notamment la prise de compétence : soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et /ou nuisibles : frelons asiatiques/ragondins.

VU, les articles L 5211-16 à L 5211-17 du CGCT,

VU, les statuts de la CCTS, et notamment l'article 2 relatif aux compétences

VU, les conclusions de la commission Environnement

VU, la délibération du Conseil Communautaire n°C/2015/09/165, relative à la prise de compétence « soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles en limitant cette action aux frelons asiatiques et aux ragondins »

Madame le Maire présente la délibération du Conseil Communautaire susvisée proposant la prise de compétence « soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles en limitant cette action aux frelons asiatiques et aux ragondins.

Il est proposé d'ajouter une compétence au bloc n°6, dédié aux actions environnementales Elle demande aux élus de se prononcer sur :

- La prise de compétence « soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles en limitant cette action aux frelons asiatiques et ragondins ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la modification de l'article 2 des statuts de la CCTS à savoir :
 - la prise de compétence « soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles en limitant cette action aux frelons asiatiques et aux ragondins
- Charge le Maire d'appliquer la présente décision

**OBJET - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TOURAINE DU SUD – STATUTS/RAPPORT
DE LA CLECT – Délib. n°61-8/11/15**

VU, la loi n°2004-809 du 13 août 2004

VU, l'arrêté Préfectoral n°13/16 portant modification des statuts de la CCTS et prise de compétence gestion des équipements d'accueil de la petite enfance,

VU, la délibération du Conseil Communautaire n°C/2013/01/010 portant acceptation du rapport de la CLECT sur la compétence petite enfance

VU, la délibération n°C/2015/09/165 portant proposition de prise de compétence « soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles : frelons asiatiques/ragondins »

VU, la délibération n°C/2015/10/184 portant acceptation du rapport de la CLECT

VU, les réunions de la CLECT en date du 3 septembre et de 12 octobre 2015

Madame le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, portant sur la :

- La clause de revoyure autour du transfert de charge associé à la prise de compétence accueil collectif de la petite enfance.
- La proposition de prise de compétence « soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles : frelons asiatiques/ragondins »

Ce rapport annexé à la présente délibération, présente les propositions de la CLECT quant à l'évaluation de la compétence susmentionnée.

Elle demande aux élus de se prononcer sur ce rapport :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte le rapport de la CLECT tel que présenté**
- **Charge le Maire d'appliquer la présente décision.**

OBJET : QUESTIONS DIVERSES – Dossier n°2

✓ **Décision modificative au budget – Délib. n°62-9/11/15 :**

Madame le Maire précise qu'il a été nécessaire de prévoir la construction de cases urnes supplémentaires au cimetière communal, toutes celles existantes ayant été vendues.

Ces travaux réalisés par les ETS BLANCHARD de DESCARTES s'élèvent à 968.00 € et il convient de prévoir le financement.

Madame le Maire propose donc d'établir une décision modificative comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|-------------------------------|-------------|
| OPERATION 72 – Art. 21316 | + 1000.00 € |
| Art. 020 – Dépenses imprévues | - 1000.00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable sur la décision modificative présentée**

✓ **Recensement de la population 2016 – Délib. n°63-9/11/15**

Madame le Maire rappelle le déroulement du recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016. Elle précise qu'il convient de nommer trois agents recenseurs qui seront chargés du recensement.

Elle propose :

- **de recruter :**
 - Mme Françoise DAOUT – en complément de son temps de travail au secrétariat de mairie
 - Mme Marie-Thérèse BOURDELAIS – en complément de son temps de travail à l'Agence Postale Communale
 - Mme Carole THOMAS
- **de rémunérer ces trois personnes sur les bases suivantes :**
 - 0.75 heures X Nombre de logement (comprenant des bulletins individuels)
 - journées de formation : 2(1/2 journée X 20.00 €) = 40.00 €
 - frais de déplacement : montant forfaitaire : 90.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- accepte le recrutement des trois personnes proposées
- accepte le mode de rémunération proposé
- charge Mme le Maire de rédiger les arrêtés correspondants.

✓ Elections Régionales – Tenue du bureau de vote :

6 décembre 2015

| HORAIRES | PERMANENCES |
|-------------------|---|
| 8 H 00 à 10 H 00 | Mmes DUGUE L. BRAULT P. FAYOL G. GILBERT G |
| 10 H 00 à 12 H 00 | MM BROSSARD P. RIBOULET JP. WATTELLE J. MARCHAIS B |
| 12 H 00 à 14 H 00 | Mmes ROBIN H. JUIN S. MM REBOUL C. LOISEAU T. |
| 14 H 00 à 16 H 00 | Mmes GONNEAU M. BARBOTTIN M. MAZZONI M. BARBOTTIN B |
| 16 H 00 à 18 H 00 | MM BRAULT S. BROSSARD P. Mmes DAMANGE I. BRAULT P. |

13 décembre 2015

| HORAIRES | PERMANENCES |
|-------------------|---|
| 8 H 00 à 10 H 00 | Mmes BRAULT P. DAMANGE I. MM MAUGENDRE M. GILBERT G |
| 10 H 00 à 12 H 00 | MM BROSSARD P. RIBOULET JP. WATTELLE J. MARCHAIS B |
| 12 H 00 à 14 H 00 | Mmes DUGUE L. JUIN S. MAZZONI M. BARBOTTIN M. |
| 14 H 00 à 16 H 00 | Mmes GONNEAU . MIQUEL C. MM BRAULT S. REBOUL C. |
| 16 H 00 à 18 H 00 | Mmes BRAULT P. MAZZONI M. MM BROSSARD P. MIQUEL R. |

✓ Présentation du programme de la Commission Culturelle :

Bernard MARCHAIS, Adjoint, présente la prochaine saison culturelle :

| SPECTACLES | DATES |
|--|---|
| <i>Spectacle enfants : Théophile le Crocodile</i> | <i>Samedi 5 mars à la Salle des Fêtes</i> |
| <i>Spectacle humoriste : Wally</i> | <i>Vendredi 29 avril à la Salle des Fêtes</i> |
| <i>Spectacle Musique Flamenco : Juan de Lerida</i> | <i>Vendredi 27 mai à la Salle des Fêtes</i> |
| <i>Rassemblement des Chorales</i> | <i>Samedi 2 juillet</i> |
| <i>Concert Cartésixte</i> | <i>Samedi 29 octobre à la Salle Omnisports</i> |
| <i>Spectacle humoriste : Claudette Fuzeau</i> | <i>Vendredi 4 novembre à la Salle des Fêtes</i> |

Les tarifs seront déterminés à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

✓

✓ **Remboursement frais médicaux – Accident de travail – Monsieur Thierry MORESVE**

Madame le Maire rappelle que Monsieur Thierry MORESVE est en arrêt suite à un accident de travail. Il a subi une intervention à un genou qui a engendré des dépassements d'honoraires à hauteur de 270.00 €.

Le Conseil Municipal, donne son accord, afin qu'un remboursement soit effectué à l'agent.

✓ **Point sur le personnel communal :**

Madame le Maire donne les informations suivantes concernant le personnel communal, actuellement quatre agents sont en arrêt de travail.

Elle précise également que deux contrats aidés « Avenir » ont été effectués :

- Thomas AUDET, contrat « avenir », d'un an à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2015 – au service technique
- Elodie GIRAUD, contrat « avenir », d'un an à temps complet à compter du 27 novembre 2015 – à l'Ecole.

✓ **Tour de table :**

Stéphane BRAULT : demande si des abonnés se sont plaints de la panne de la porte d'entrée de la salle omnisports.

Jean-Pierre RIBOULET : informe de la situation d'un chemin rural dégradé à « La Marie en Trois »

Isabelle DAMANGE : rappelle l'organisation de la soirée à l'occasion du Téléthon et précise que Radio Bossay émettra comme les années précédentes.

Thierry LOISEAU : précise que les accotements de certaines routes sont hauts et ont besoin d'entretien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

| Nature | Références |
|---|--|
| - Décisions du Maire → acquisition caméras de surveillance → acquisition de matériel de musculation → acquisition de deux défibrillateurs → acquisition d'un vidéoprojecteur interactif et d'un tableau blanc → Remise aux normes des guirlandes électriques → acquisition de trois armoires de rangement | Décision n°2-1/11/15 Décision n°3-1/11/15 Décision n°4-1/11/15 Décision n°5-1/11/15 Décision n°6-1/11/15 Décision n°7-1/11/15 |
| - Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale | Délib. n°55-2/11/15 |
| - Effacement de réseaux – rue de la chocolaterie – Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire | Délib. n°56-3/11/15 |
| - Achat véhicule électrique | Délib. n°57-4/11/15 |
| - Agenda d'Accessibilité Programmé – Ad'AP | Délib. n°58-5/11/15 |
| - Modifications statutaires du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) – Adhésion d'un nouveau membre | Délib. n°59-6/11/15 |
| - Communauté de Communes de la Touraine du Sud – Prise de compétence : soutien à la lutte contre les espèces animales invasives et/ou nuisibles : frelons asiatiques /ragondins | Délib. n°60-7/11/15 |
| - Communauté de Communes de la Touraine du Sud – Statuts/Rapport de la CLECT | Délib. n°61-8/11/15 |
| - Questions diverses : → décision modificative au budget | Dossier n°9 Délib. n°62-9/11/15 |

COMMUNE D'ABILLY (INDRE ET LOIRE) – REUNION DU 30 NOVEMBRE 2015

| | |
|--|---------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> → Recensement de la population 2016 – nomination des agents recenseurs et rémunération → Elections régionales – tenue du bureau de vote → Présentation du programme de la prochaine saison culturelle → Remboursement des frais médicaux – accident de travail – Monsieur Thierry MORESVE → Point sur le personnel communal → Tour de table | Délib. n°63-9/11/15 |
|--|---------------------|

| | | | | |
|------------|---------------|----------------------|------------|-------------|
| BRAULT P. | RIBOULET J.P. | MARCHAIS B. | DAMANGE I. | BROSSARD P. |
| LOISEAU T. | WATTELLE J. | MAZZONI M. | GONNEAU M. | FAYOL G. |
| BRAULT S. | JUIN S. | BANNIER A. A* | ROBIN H. | DUGUÉ L. |

P* pouvoir

A* absent